



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2022-012

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la mairie de Labastide-de-Lévis sous la présidence de François VERGNES, Président.

Date de convocation : 11 mars 2022

### Compétence EAU : 58 délégués

**Elus Présents:** BROS Jacques , DELERIS Jean-Michel, TERRAL Michel, YECHE Francis, BOSC Frédéric, THILLIEZ Claude, GARRIDO Alain, BREUILLARD Caroline, RAUCOULES Gilles, DUSSEL Francis, , FAURE Nathalie, VERGNES François, HACK Dieter, SUDRE Didier, HELLAND Mark, ASSIE Alain, DELPECH Jean-Marc, POZZA Pascal, TISSERAND Jacques, BEZIOS Jean-Marie, RAU Ludovic, VIALAR Bernard, DELABRE Grégory, GINESTET Jean-Philippe, TARROUX Pascal, CINQ Robert, LAMBERMONT Ghislain, MANEN Cyril, SOULIES Claude, MIRAMOND Bernard, FERRET Bernard, FAGES Philippe, BOULVRAIS Paul, DUBIETZ Philippe, KURGOUALE Rose-Marie, BOURG Didier.

**Elus Représentés :** GAUSSERAND Marie-Claire,

**Elus Absents ou Excusés :** CAUDERAN Alain, GUILHABERT Alain, EGUILUZ Bernard, TRENTAZ Serge, VAISSIERE André, DAVALAN Christian, BOULOC Jean-Louis, GANDERAX Yvon, BRUN Arielle, SOUQUET Martine, ORTEGA Fernand, DURAND Pascal, LAPEYRE Patrice, PUIBASSET Pascale, PAULIN Georges, CHARRUYER Sébastien, PAYA Ludivine, CARAIRE Jean-Pierre, MARTINEZ Christian, DELHEURE Patrice, DONNEZ David.

Nbres Délégués	58	Délégués Présents	36	Délégués Représentés	1
----------------	----	-------------------	----	----------------------	---

### Compétence DECI : 50 délégués

**Elus Présents :** BROS Jacques, DELERIS Jean-Michel, TERRAL Michel, YECHE Francis, BOSC Frédéric, BERNADOU Francis, TENEGAL Denis, BREULLARD Caroline, RAUCOULES Gilles, FAURE Nathalie, VERGNES François, HACK Dieter, SUDRE Didier, HELLAND Mark, ASSIE Alain, POZZA Pascal, VIALAR Bernard, DELABRE Grégory, GINESTE Jean-Philippe, TARROUX Pascal, CINQ Robert, LAMBERMONT Ghislain, MANEN Cyril, SOULIES Claude, MIRAMOND Bernard, FERRET Bernard, BOURG Didier, SERRUS Thierry, KURGOUALE Rose-Marie,

**Elus Représentés :** GAUSSERAND Marie-Claire,

**Absents ou Excusés :** CAUDERAN Alain, GUILHABERT Alain, EGUILUZ Bernard, PRIETO BERCIER Sarah, GAYRAUD Michel, DAVALAN Christian, BOULOC Jean-Louis, BRUN Arielle, CUIGNET Bruno, LAPEYRE Patrice, DESMARS Michel, DUCOS Lucie, FORET Eric, WARD Eric, CHARRUYER Sébastien, PAYA Ludivine, VILLEMIN Bernard, ROUTABOUL Lucette, DUZAC Didier, MARTINEZ Christian,

Nbres Délégués	50	Délégués Présents	29	Délégués Représentés	1
----------------	----	-------------------	----	----------------------	---

EAU+DECI	108	Délégués Présents	65	Délégués Représentés	2
----------	-----	-------------------	----	----------------------	---

## 2.7 EAU POTABLE : Caractéristiques Emprunts 2022

Le président rappelle que le comité syndical a validé le principe de l'emprunt (Délibération 2022-010) à hauteur des besoins inscrits au BP 2022. Il rappelle que pour les besoins de financement des travaux sur les réseaux d'eau potable, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 3 000 000.00€ (trois millions d'euros)

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque Postale, les conditions suivantes sont validées :

### *Principales caractéristiques du contrat :*

<b>Score Gissler :</b>	1A
<b>Montant du contrat de prêt</b>	3 000 000,00 Euros
<b>Durée du contrat de prêt :</b>	30 ans
<b>Objet du contrat de prêt :</b>	Financement travaux réseaux EP

### Tranche obligatoire sur index EURIBOR préfixé jusqu'au 01/07/2052

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant :** 3 000 000.00€

**Versement des fonds :** à la demande de l'emprunteur jusqu'à la date d'ouverture automatique à cette date

**Taux d'intérêt annuel :** à chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit :  
Index EURIBOR 3 mois, assorti d'une marge de +0.92%

**Base de calcul des intérêts :** Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts :** périodicité trimestrielle

**Mode d'amortissement :** constant

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive.  
Cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation.  
La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète.  
Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0.25%

**Option de passage à taux fixe :** oui

**Commission :**

**Commission d'engagement :** 0.10% du montant du contrat de prêt

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical- compétence Eau Potable- autorisent le Président à signer tout document nécessaire au contrat de prêt décrit ci-dessus auprès de la Banque Postale.

Délégués	58	Non	0
Présents	36	Abstention	0
Représentés	1	Oui	37

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

SAEP du GAILLACOIS



Le Président, François VERGNES